

# Baker s'en va, le problème reste

**L'envoyé personnel du Secrétaire général des Nations Unies pour le Sahara Occidental, James A. Baker III, a démissionné la semaine dernière.**

Depuis sa désignation en mars 1997, l'ancien Secrétaire d'Etat américain, au côté de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO), tentait d'aider les différentes parties à trouver une solution politique au conflit du Sahara occidental.

L'an dernier, les Nations Unies avaient proposé un plan de paix pour l'autodétermination du peuple du Sahara occidental, qui, selon le Conseil de sécurité, constituait une «solution politique optimale reposant sur un accord entre les deux parties», le Maroc et le Front POLISARIO, et donnait à Baker la responsabilité d'organiser un référendum. Mais au mois d'avril, le Maroc avait rejeté ce plan et proposé d'accorder au Sahara occidental une autonomie limitée.

La démission de Baker signerait donc l'échec de la mission du diplomate et par là de son dernier plan appelé «Plan de paix pour l'autodétermination au Sahara occidental», selon les journaux marocains. Un plan qui est considéré comme un revirement notable dans l'orientation prise par le même James Baker aux débuts de sa mission, dès lors qu'il remet sur la table l'éventualité d'un référendum que l'ONU avait pourtant déclaré non applicable, donc caduc.

Ce constat établi par l'Organisation onusienne et tiré de la réalité sur le terrain avait amené l'instance internationale à envisager, sur proposition du représentant personnel du Secrétaire Général, une solution politique. C'est ce qu'on avait alors appelé «troisième voie».

«Coopératif», le Maroc a accepté l'idée, même si elle ne le reconforte pas dans tous ses «droits». Un «accord-cadre sur le statut du Sahara» fut alors proposé par

Baker en juin 2001 préconisant la "délégation" par le Royaume du Maroc de certaines de "ses compétences juridiques" à une autorité décentralisée, de manière à permettre à celle-ci de gérer ses propres affaires "locales". Avec, toutefois, la nécessité de tenir compte de la "souveraineté" du Maroc sur le territoire ainsi que des spécificités de la région. Une perspective qui promettait, d'autant plus que Rabat affichait sa ferme résolution à "poursuivre" le "développement" et la mise en œuvre des principes "démocratiques" et de "décentralisation", en commençant par la "région" du Sahara.

Mais l'Algérie et le Polisario allaient rejeter l'accord-cadre et exiger plus du Maroc. Il y a même eu la proposition algérienne de «partage du territoire», proposition que James Baker n'avait d'ailleurs pas hésité à prendre à son compte. "Manifestement ridicule", elle fut énergiquement critiquée par plusieurs officiels et observateurs internationaux acculant Alger à faire marche-arrière. L'opposition de l'Algérie et du Polisario à l'idée d'une "solution politique" articulée sur l'accord-cadre, pourtant acceptée dans un premier temps, n'a pas manqué en tout cas de trouver une oreille attentive.

Dans son dernier plan, Baker, appuyé par le Secrétaire général de l'ONU a, à son tour, abandonné l'accord-cadre qu'il avait lui-même présenté comme la solution de la dernière chance, pour proposer un «Plan de paix pour l'autodétermination au Sahara occidental». Une nouvelle formule qui fait dans l'amalgame, en voulant fondre deux options "inconciliables" par un mixage entre la «troisième voie» et le plan de règlement initial qui avait conduit au blocage ou, en plus clair, entre l'accord-cadre et le référendum d'autodétermination.

Pour le moins curieux, ce plan, rejeté par le Maroc, préconise une période de tran-



sition de quatre à cinq ans s'apparentant à une «solution politique» provisoire mais aux perspectives bien dangereuses tant que ses modalités techniques et de mise en œuvre demeurent elles-mêmes floues, pour passer ensuite à l'acte final, soit à un référendum d'auto-

détermination. Autrement dit, pour se retrouver, au bout du chemin, dans le cas de figure du Plan de règlement qui avait conduit à l'impasse en l'an 2000 mais, cette fois-ci, avec une différence de taille, celle d'un exercice "sécessionniste" qui aura déjà été expérimenté sur le terrain.

La démission de James Baker équivaudrait à un abandon officiel par le Secrétaire général de l'ONU du dernier plan Baker. Une telle éventualité devrait amener l'Organisation onusienne à soutenir l'idée de la "solution politique" telle que perçue par Rabat et à oeuvrer sur cette base auprès de L'Algérie et du Polisario. Dans le cas contraire, c'est de l'échec de l'ONU tout entière dont il sera question.

Le Ministère des Affaires Etrangères de la RASD a qualifié la démission de James Baker, de "sérieux revers". Néanmoins, l'ex-secrétaire d'Etat américain, a laissé à la communauté internationale "un legs précieux, représenté par un Plan de paix qui jouit de l'appui du Conseil de sécurité", qui doit être pris en compte pour toute éventuelle recherche de solution au conflit".

James Baker n'est plus, depuis quelques jours, l'envoyé spécial du secrétaire général de l'ONU en charge du dossier du Sahara-Occidental, et l'homme qui devrait le remplacer à ce poste serait le diplomate péruvien Alvaro de Soto qui s'est déjà imprégné de ce

dossier à travers une première tournée dans la région du Maghreb au printemps dernier.

La démission de James Baker, l'envoyé de l'Onu pour le Sahara occidental, est due à la "ténacité" de la diplomatie marocaine, a estimé samedi le ministre marocain des Affaires étrangères, Mohamed Benaisa.

Le Royaume du Maroc pour sa part a pris connaissance "avec regret" de la démission de James Baker de sa fonction d'Envoyé personnel du Secrétaire général des Nations Unies pour le Sahara, tout en rappelant "ses efforts louables et sincères" en vue de parvenir à une solution à la question du Sahara "marocain". "M. Baker s'est, en particulier, investi depuis l'année 2000 dans la recherche d'une solution politique négociée par toutes les parties, après que la communauté internationale ait relevé l'inapplicabilité du plan de règlement de 1991. Tout au long de ce processus, le Royaume du Maroc a coopéré avec M. James Baker, avec "sincérité" et "engagement", en vue de l'émergence d'une "solution politique" véritable, viable et définitive à cette question fondamentale et "sacrée" pour l'ensemble du peuple marocain, 'unanime' autour de Sa Majesté le Roi Mohammed VI".

La Mauritanie n'a pas fait de commentaire officiel sur cette démission. Pourtant notre pays reste très concerné par le règlement de ce conflit qui le touche directement et dont il a été partie prenante jusqu'à la signature des fameux accords d'Alger et le retrait de l'Armée mauritanienne du Rio de Oro en 1980. Même absent de ce territoire, la Mauritanie ne peut être loin de la solution politique recherchée. L'une des erreurs justement de James Baker, c'est de ne avoir compris cela.

(Agences de presse)